

Le Mans, le 14 novembre 2025,



Arrêté n°SAGJ-25-155

Portant sur la composition du bureau de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR des sciences et techniques (Scrutin du 18 novembre 2025)

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE
ARRETE**

ARTICLE 1 - Composition du bureau de vote et de dépouillement

En application des dispositions des articles 5.2 et 10.1 de l'arrêté SAGJ-25-145 du 13 octobre 2025, la composition du bureau de vote et du bureau de dépouillement est arrêtée comme suit :

Lieu : Salle des conseils de l'UFR sciences et techniques

Présidente du bureau : Véronique GODARD, directrice administrative de l'UFR sciences et techniques

Assesseurs
Laure LOISON Solène BOULAHIA

ARTICLE 2 - Exécution

La responsable administrative de l'UFR sciences et techniques est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 - Publication

Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Organisation et fonctionnement », « Elections dans les composantes » et affiché au sein des locaux de l'UFR sciences et techniques.

Delphine LETORT

Portant sur la composition du bureau de vote et de dépouillement dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR des sciences et techniques (Scrutin du 18 novembre 2025)

COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE ET DE DEPOUILLEMENT

RENOUVELLEMENT PARTIEL DES MEMBRES DU CONSEIL D'UFR DE L'UFR SCIENCES ET TECHNIQUES

Scrutin du 18 novembre 2025

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L719-2, L713-3 et D719-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-145 du 13 octobre 2025 portant sur l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-150 du 7 novembre 2025 portant modification de l'arrêté SAGJ-25-145 relatif à l'organisation du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques ;
- Vu** l'arrêté n°SAGJ-25-153 du 12 novembre 2025 portant sur la recevabilité des candidatures déposées dans le cadre du renouvellement partiel des membres du conseil d'UFR de l'UFR sciences et techniques ;
- Vu** les statuts de l'UFR sciences et techniques modifiés et approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 14 mars 2023 ;
- Vu** les statuts de l'université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.